

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

SEANCE DU 17/06/2021

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, ARBEZ-CARME Elisabeth, VERNEREY Samuel, Maire adjoints, COLOT Benoît, Conseiller municipal délégué, BOUILLIER Isabelle (<i>arrivée 21h</i>), DESMARIS Bénédicte, GINDRE Nicolas, GROSSIORD Charline, HUMBERT David, LAHSINI Yanis, MALAQUIN Christophe, PEDROLETTI Marie-Claude, REGAD Bertrand.
Absents excusés :	MOYAT Alain qui donne procuration à PERRIN Raphaël, PILLARD Claudie qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth, REGAD Bernard qui donne procuration à REGAD Bertrand, VUILLERMOZ Sarah.
Auditeur libre :	DRAPIER Yannis, journaliste, représentant Le Progrès
Secrétaire de séance :	ARBEZ-CARME Elisabeth

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 03/05/2021 qui est approuvé à l'unanimité.

Il donne ensuite lecture du courrier en date du 09/06/2021 réceptionné le 11/06/2021 de Mme Marie-Claude JEANNIN faisant part de sa démission du Conseil Municipal, pour des raisons d'indisponibilité personnelle.

Transmission du courrier a été faite au représentant de l'Etat.

I. COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT- JURA SAINT- CLAUDE : LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES (LOM)- PRISE DE COMPETENCE

Monsieur le Maire évoque l'esprit de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation sur les mobilités (LOM) qui doit permettre de réfléchir et d'évoluer vers de nouvelles formes de mobilité, tout en améliorant les déplacements des habitants des territoires périurbains et ruraux.

Les objectifs poursuivis visent à sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité, à accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux, à concourir à la transition écologique en développant les modalités actives (politiques cyclables, marche) et à programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

Dans la nouvelle organisation territoriale pour l'exercice de la compétence mobilité, afin d'assurer une vision plus locale, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude (CCHJSC) a, par délibération du 31/03/2021, acté la prise de compétence autorité organisatrice de transport (AOM) sur son périmètre.

Elle aura également en charge le transport urbain de la ville de Saint-Claude, les communes ne disposant plus de cette compétence.

Quant à la région Bourgogne Franche Comté, elle restera compétente pour les services de transport dépassant les limites territoriales de la communauté de communes, à savoir les services réguliers de transport public, les services à la demande de transport public et les services de transport scolaire, sauf en cas de forte dégradation de qualité de service où la CCHJSC pourrait en reprendre la gestion avec retour de la compensation financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité avec 16 voix pour et 1 abstention, approuve le transfert de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, et acte que ce transfert sera effectif au 1er juillet 2021.

M. le Maire précise que toutes les Communautés de Communes du Jura ont pris cette compétence pour garantir un niveau de service satisfaisant.

II. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années, l'Etat encourage le transfert des Plans Locaux d'Urbanisme communaux (PLU) aux Communautés de Communes sous forme de PLUi, considérant que l'échelle de l'intercommunalité est une échelle pertinente pour l'aménagement du territoire et la mise en oeuvre des politiques publiques.

Par ailleurs, tous les PLU ont obligation d'être en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui est un outil de conception et de mise en oeuvre d'une planification intercommunale.

Au 1er juillet 2021, le transfert de compétence sera automatique sauf si une majorité qualifiée des communes donne un avis défavorable.

Plusieurs Communautés de Communes environnantes ont déjà pris cette compétence. Quelques réticences apparaissaient au niveau de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude (CCHJSC), liées à des restrictions de libertés et à une augmentation des charges, même si l'Etat propose des financements. En revanche, certaines communes ne disposent pas encore de document d'urbanisme.

Après avoir développé à nouveau ces arguments, dont la proposition de transfert de la taxe d'aménagement des communes à la CCHJSC, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité avec 13 voix pour et 4 abstentions, approuve le transfert de compétence pour un PLUi à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

III. CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE : LIGNE AERIENNE BASSE TENSION "LE GROS CRÊT"

A l'initiative d'Enedis, un renforcement de ligne aérienne Basse Tension est programmé pour améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique sur la parcelle communale AK 124, au niveau du secteur du "Gros Crêt" aux Molunes.

Pour ce faire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de servitudes établie par Enedis.

IV. DECLASSEMENT VOIE COMMUNALE RUE CARNOT : ENQUETE PUBLIQUE

Dans le cadre du projet de réhabilitation des friches industrielles en cœur village, certains aménagements sont planifiés en vue d'assurer la protection des biens et des personnes.

Après avoir pris conseil auprès des services préfectoraux, le Conseil Municipal avait délibéré le 03/05/2021 prononçant la désaffectation du domaine public de la VC n° 108 rue Carnot qui ne dessert aucune habitation, avec un projet de translation de cette voie existante qui permet une meilleure visibilité aux intersections.

Or, à la demande de l'étude de Me Coiffard, cette transaction ne peut être réalisée sans avoir eu recours au préalable à une procédure d'enquête publique pour les voies classées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité avec 16 voix pour et 1 contre, décide de lancer l'enquête publique préalable aux déclassements nécessaires et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

V. LOTISSEMENT LE GITALET : CESSION PARCELLE

M. le Maire fait part de la proposition de M. et Mme Xavier LUTIC d'acquérir la parcelle n° 9 située dans le lotissement communal "Les Emeraudes" - lieudit Le Gitalet - parcelle cadastrée AL 186-AL 477 d'une superficie de 1053 m² pour un montant TVA sur marge comprise de 68 445,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la cession de la parcelle précitée aux conditions indiquées et mandate Mme Elisabeth ARBEZ-CARME, 2ème adjointe, pour signer tous documents relatifs à ces dossiers.

VI. PERSONNEL : PARTICIPATION AUX FRAIS TELEPHONIQUES

M. le Maire rappelle que Melle Lucille PETIT, Responsable des Ressources Humaines, intervient sur 3 sites (Maison de l'Enfance, Mairie de Septmoncel les Molunes et Mairie de Lamoura) et qu'une participation de 25 € mensuel est sollicitée pour couvrir les frais téléphoniques afférant à son activité.

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME suggère que soit intégrée à son portable personnel une seconde carte SIM, professionnelle, correspondant à un outil de travail distinct, et transférable si besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité avec 15 voix pour et 2 abstentions, accepte que soit attribué un abonnement téléphonique professionnel à Melle Lucille PETIT et accepte, dans l'attente, d'attribuer une compensation financière pour les mois passés à hauteur de 25€ par mois.

VII. PROPOSITION ENTREPRISE BODET

M. le Maire fait part de sa rencontre avec M. Gildas BODET, muretier, intéressé à utiliser les pierres disponibles sur la future extension du stade de foot, au Replan, pour l'élaboration d'un mur en pierres sèches sur une commune voisine.

Par son courrier en date du 20/05/2021, M. BODET propose une évacuation partielle de ces pierres sur la base d'un paiement à la commune de 10 €/m³ par camion de 3 m³, avec une estimation de 20 camions.

M. le Maire précise qu'une consultation auprès du PNR sera réalisée en amont.

Compte tenu d'un projet d'extension du mur de la mairie de Bellecombe et de l'intérêt écologique de ce type de patrimoine, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la cession des pierres au prix de 10 €/m³.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A) LE REPLAN : ETUDE D'IMPACT

Suite aux premières consultations infructueuses et conformément à la délibération n° 007 du 21/01/2021 autorisant M. le Maire à relancer une consultation, 4 cabinets d'études ont été contactés. 2 propositions ont été réceptionnées :

- Cabinet A. WAECHTER - 68210 FULLEREN
Devis : HT 11 630,00 € TTC 13 956,00 €

- Cabinet EMC Environnement - 21240 TALANT
Devis : HT 7 520,00 € TTC 9 024,00 €

En vertu de la délibération n° 024 du 28/05/2020 portant sur les délégations permanentes données au Maire, le devis le mieux-disant a été validé.

B) RESILIATION BAIL M. CAMELIN - Mme BARBE

M. le Maire fait part du courrier de M. CAMELIN et Mme BARBE informant de la résiliation au 31/07/2021 du bail de location de l'appartement sis au 659, Route de Genève.
Des travaux devront sans doute être à envisager avant une prochaine location.

C) TENUE DES BUREAUX DE VOTE - ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

Les élus sont invités à remplir le tableau de tenue des bureaux de vote.

Compte tenu du double scrutin et de la situation sanitaire, les plages horaires seront les suivantes :
8h00 - 11h30, 11h30 - 15 h00, 15h00 - 18h00.

D) VALIDATION RAPPORTS ANNUELS SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT (SIA) DU CHAPY

M. Nicolas GINDRE invite les élus de Septmoncel à se joindre aux élus de Lamoura lors du Comité Syndical du SIA du Chapy pour la présentation des rapports du Syndicat :

- le mardi 6 juillet 2021 à 18h45
à l'Espace Communal - Route de Longchaumois - 39310 LAMOURA

Le responsable de l'agence SOGEDO sera également présent.

Séance levée à 22 h 40	Le secrétaire de séance	Le Maire,
Affiché le 24/06/2021	 Elisabeth ARBEZ-CARME	 Raphaël PERRIN